



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE STÉPHANIE MARCEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL,

QUE LE RÔLE DE PERCEPTION, À LA SUITE DE L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2022, EST MAINTENANT TERMINÉ ET DÉPOSÉ À MON BUREAU;

QU' IL SERA PROCÉDÉ À L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES DANS LES DÉLAIS PRÉVUS;

QUE CES TAXES SERONT PAYABLES EN QUATRE VERSEMENTS DONT VOICI LES DATES :

- 1<sup>er</sup> VERSEMENT POUR LE 14 MARS 2022
- 2<sup>e</sup> VERSEMENT POUR LE 14 MAI 2022
- 3<sup>e</sup> VERSEMENT POUR LE 14 JUILLET 2022
- 4<sup>e</sup> VERSEMENT POUR LE 14 SEPTEMBRE 2022

DONNÉ À ALBANEL CE ONZIÈME JOUR DE FÉVRIER 2022.

---

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Stéphanie Marceau, CPA, CA, directrice générale, résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le onzième jour du mois de février 2022, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal et site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de février 2022.

---

Directrice générale